

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Castel présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'un carnet manuscrit d'Antonin Personnaz par Madame Dominique Corcol.

Madame Dominique Corcol a souhaité faire don au musée Bonnat-Helleu d'un carnet manuscrit de son aïeul, Antonin Personnaz (1854-1936), d'une valeur estimée de 2 000 €.

Grand ami de Léon Bonnat, amateur d'art, photographe et collectionneur, Antonin Personnaz a joué un rôle essentiel pour l'enrichissement des collections du musée Bonnat-Helleu dès 1937 (37 tableaux et 13 dessins et pastels, dont des œuvres impressionnistes et des Nabis, 11 sculptures, 15 meubles et objets d'art) et la mise en valeur de l'établissement, de son inauguration en 1901 à sa mort en 1936.

Le carnet constitue un précieux témoignage, daté de 1892, dans lequel Antonin Personnaz évoque ses souvenirs de collectionneur, ses amitiés artistiques, les conditions d'acquisition de certains tableaux et œuvres de sa collection, ses visites dans les ateliers ou chez

d'autres amateurs. Il permet de mieux cerner sa personnalité et ses goûts, mais aussi la façon dont il concevait sa collection.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce don, étant entendu que la commission scientifique régionale des collections des musées de France en Nouvelle-Aquitaine pour les acquisitions aura préalablement émis un avis favorable à cet enrichissement ;
- de remercier Madame Corcol pour sa générosité.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial